



Gemeindeverband für den Sozialdienst des Seebezirks
Association des communes du service social du district du Lac

Alte Freiburgstrasse 21
Postfach/case postale 314
3280 Murten/Morat

E-mail: vorstand@sd-see.ch
Téléphone 026 550 22 80
Fax 026 550 22 99

Procès-verbal de l'assemblée des délégués (AD)
de l'Association des communes du Service social du district du Lac
du jeudi 22 septembre 2016 à 19h30
à la Salle de la Jordila, 1789 Lugnorre

****provisoire****

Présidence de l'AD :	Natascha Sedonati, présidente du comité
Participants:	14 communes pour un total de 25 voix, selon liste des présences Natascha Sedonati, présidente du comité Christophe Blaumann, membre du comité Tania Zehnder, responsable du service social Heidi Bähler, secrétaire de l'assemblée des délégués
Excusés:	Commune de Misery-Courtion, 2 voix Daniel Lehmann, Préfet du Lac Doris Roche, membre commission sociale
Majorité absolue:	13 voix
Scrutateur :	Jean-Daniel Pointet, Cressier
Tractanda:	1. Salutations 2. Approbation du PV de l'assemblée des délégués du 18.05.2016 3. Budget 2017 4. Election du bureau de révision pour les années 2016 à 2018 5. Modification des statuts 6. Divers

1. Salutations

La Présidente de l'assemblée des délégués, Natascha Sedonati, ouvre la séance à 19h34 en saluant les personnes présentes. Elle adresse un salut particulier au représentant de la presse, Monsieur Anton Bruni du « Freiburger Nachrichten » et du « Der Murtenbieter ».

Au début de la séance, N. Sedonati déclare qu'elle est ravie de présider cette 9e assemblée des délégués de l'association des communes du service social du district du Lac, mais que ca sera toutefois sa dernière. Au 31 décembre 2016, elle démissionne de sa fonction de conseillère communale de Muntelier pour des raisons professionnelles elle cède par conséquent son mandat en tant que membre du Comité et de Présidente de l'assemblée des délégués.

Elle constate que la convocation a été présentée aux délégués conformément à l'Art. 11 des statuts, et demande si des contestations sont émises concernant la méthode de convocation. Ce n'est pas le cas. Elle propose J.-D. Pointet, Cressier dans le rôle de scrutateur. Aucune autre proposition n'est faite et celui-ci est donc confirmé en tant que scrutateur.

Elle demande à l'assemblée si des objections sont émises sur l'ordre du jour. Ce n'est également pas le cas. Elle rappelle que les membres des commissions sociales ne disposent d'aucune voix dans cette assemblée. La Présidente précise que l'assemblée se tiendra en allemand standard, les personnes présentes peuvent cependant prendre la parole dans leur langue respective.

2. Approbation du PV de l'assemblée des délégués du 18.05.2016

Le procès-verbal de la 8e AD à Courtepin a été remis aux délégués avec la convocation et n'est pas lu. La Présidente demande à l'assemblée si des ajouts ou des remarques sont à apporter au procès-verbal. Ce n'est pas le cas.

Vote : Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 18 mai 2016 est unanimement approuvé sans aucune modification.

La Présidente remercie la rédactrice pour la qualité du procès-verbal enregistré.

3. Budget 2017

Le budget de fonctionnement 2017, les explications sur le budget ainsi que la répartition des coûts ont été remis aux délégués avec la convocation.

Entre-temps, les chiffres du recensement au 31.12.2015 ont été publiés. La répartition des coûts de fonctionnement a par conséquent été revue et est maintenant remise à l'assemblée. Celle-ci remplace l'exemplaire envoyé avec la convocation.

G. Petter, responsable des finances du Comité, donne quelques renseignements supplémentaires. Il souligne qu'une progression à un échelon supérieur de tous les collaborateurs a été incluse dans les frais de personnel au 1.1.2017, comme cela est également prévu par le canton. L'augmentation du nombre de postes dans l'administration grève également le budget, dont les charges salariales dans le budget 2017 incombent désormais à 100% au service social. Pour les prestations sociales, une nouvelle méthode de comptabilisation a été introduite. Les coûts de fonctionnement augmentent au total d'env. 7,2 % par rapport au budget de l'année précédente.

Disc. : Daniel Riedo fait remarquer que le budget en 2017 augmente toutefois encore de près de 50'000.-- CHF. Depuis 2009, la part de la commune de Cormondes aux coûts de fonctionnement a triplé. Il approuve toutefois le budget présenté, mais s'interroge cependant sur la façon dont cela doit continuer dans les prochaines années.

G. Petter répond qu'il y a aussi des économies. Ainsi, la commission sociale devrait tenir moins de séances à l'avenir et donc moins d'heures supplémentaires qui y sont liées devraient être nécessaires. Mais, il est nécessaire de constater que le canton a estimé une augmentation de l'aide sociale de 14 % pour 2017, ce qui aura également des conséquences sur les frais de personnel des services sociaux.

La responsable du service social, Tania Zehnder, souligne que le service n'était pas très développé jusqu'en 2012 et que de vastes modifications étaient nécessaires. En outre, le déménagement a occasionné des frais supplémentaires. Dans un futur proche, les frais ne devraient plus augmenter autant.

G. Petter confirme que le loyer des nouveaux espaces de bureaux représente un poste important dans l'augmentation.

Chr. Blaumann fait par ailleurs remarquer que l'augmentation en dotation de personnel dans l'administration était avant tout nécessaire pour l'établissement des décisions de remboursement des 10 dernières années.

Aucune autre intervention n'a été faite.

Vote : Le budget 2017 du compte d'exploitation est unanimement approuvé avec une dépense de 770'388.00 CHF.

Au nom du Comité, Natascha Sedonati remercie les délégués pour la confiance qu'ils témoignent en approuvant le budget. Elle assure que le Comité s'efforcera toujours de maintenir les frais aussi bas que possible.

4. Election du bureau de révision pour les années 2016 à 2018

En automne 2012, l'assemblée des délégués a élu, pour 3 ans, le bureau Treuhand + Immorat AG de Morat en tant qu'organe de révision.

Le Comité propose de prolonger ce contrat de 3 autres années, à savoir pour les révisions des comptes annuels 2016 à 2018.

Aucune autre proposition n'est faite.

Vote : Le bureau Treuhand + Immorat AG de Morat est élu à l'unanimité pour 3 autres années en tant qu'organe de révision.

5. Modification des statuts

En raison de la fusion imminente des communes de Barberêche, Courtepin, Villarepos et Wallenried, une modification de statuts est nécessaire. En outre, la demande préalable auprès du Service des Communes a révélé que certains autres points devaient être adaptés et nouvellement enregistrés.

Avec la convocation, les personnes présentes ont reçu une liste de la formulation actuelle et à venir des articles modifiés.

Disc. : Daniel Aeschlimann, Commune de Barberêche, souhaiterait savoir si l'Art. 11² concernant la publication de la convocation à l'assemblée des déléguées dans le journal officiel est nouveau. Cela ne ferait qu'occasionner des frais.

G. Petter répond que cela doit être fait. Dans la loi sur les communes, cela a toujours été ainsi, cela n'a seulement pas été mentionné dans les statuts constitutifs de l'association des communes.

Aucun autre renseignement n'a été demandé.

Vote : Les modifications de statuts imminentes sont acceptées à l'unanimité.

La Présidente rappelle aux représentants communaux que les modifications de statuts doivent être autorisées par les assemblées communales et qu'un procès-verbal correspondant doit être remis au service social. Les statuts modifiés sous format Word seront remis dans les prochains jours aux administrations communales pour leurs dossiers.

6. Divers

N. Sedonati fait référence à une demande d'une AD précédente d'examiner si une fusion des services sociaux et des services des curatelles dans le district du Lac était possible. Elle informe que les premières discussions avec les communes de Morat et de Chiètres et les services concernés ont eu lieu. La tendance générale, en particulier de la part de Morat, serait positive, à savoir un regroupement aurait tôt ou tard du sens. Également en ce qui concerne la révision de la loi sur l'aide sociale, on préférerait décider soi-même d'une fusion avant que le canton la prescrive.

Un groupe de travail a été constitué, se composant d'un représentant de chacune des communes de Morat et Chiètres, du membre du Comité J.M. Sciboz, des responsables des services et de N. Sedonati. En outre, un conseiller externe doit être intégré, disposant d'une grande expérience dans le secteur social et dans les fusions. En premier lieu, des analyses doivent maintenant être effectuées, et des chiffres collectés.

N. Sedonati précise que le service social du Lac n'est actuellement pas directement concerné, mais que la nécessité d'agir se situe surtout au niveau du service des curatelles du Lac.

On prévoit une période de 2 à 3 ans pour mettre sur pied un regroupement de manière professionnelle.

Les personnes présentes ne posent aucune autre question.

La Présidente fait une nouvelle fois référence à son retrait du Comité et de la commission sociale. Par ailleurs, elle rappelle la démission officialisée lors de la dernière AD de Christophe Blaumann, qui ne sera plus représenté dans le conseil communal après la fusion de la commune Courtepin. Par conséquent, le Comité à compter du 1.1.2017 ne sera plus composé que de 3 membres jusqu'à la

nouvelle élection lors de l'assemblée des délégués au printemps. Un membre de la commission sociale B ainsi qu'un représentant de la commune de Courtepin seraient prévus en remplacement.

Christophe Blaumann confirme que c'est sa dernière assemblée de délégués. Il n'a pas manqué de remercier toute l'équipe du service social du Lac. Il était présent depuis 2013 et doit constater que le travail dans un service social est excessivement varié. Les collaborateurs sont psychologues, juges, comptables... Il n'avait jamais pu l'imaginer avant, c'est vraiment énorme. Le travail social est un mal nécessaire et occasionne des frais, mais soit on laisse simplement les gens dans la rue ou on les aide. Il adresse également un remerciement particulier à la responsable de service Tania Zehnder - dont c'était d'ailleurs l'anniversaire hier - pour son énorme travail,.

Chr. Blaumann adresse également ses remerciements à ses collègues du Comité et des commissions sociales pour la bonne collaboration. Un mandat public exige beaucoup de temps et d'énergie, mais apporte aussi de la satisfaction. Il remercie tout le monde pour les années passées.

Quant à la Présidente, elle remercie Chr. Blaumann pour son investissement, en particulier également dans son ressort en tant que responsable du personnel. Elle peut se joindre à ses remerciements pour la bonne collaboration. En tant que membre de la commission, ce n'est pas toujours facile et l'on atteint parfois ses limites. Mais elle est certaine que tous les deux garderont de bons souvenirs du temps passé dans le service social.

Guy Petter se réjouit que les personnes présentes aient trouvé leur chemin jusqu'à Lugnorre et les invite à un apéro de clôture. Le vin est offert par la commune de Mont-Vully.

La responsable de service Tania Zehnder souhaiterait quant à elle exprimer des remerciements chaleureux à Natascha Sedonati et Christophe Blaumann au nom de toute l'équipe. Il est particulièrement important pour l'équipe que la collaboration fonctionne bien au sein du Comité et regrette par conséquent les deux démissions. Elle espère cependant que la bonne collaboration se poursuivra.

La Présidente clôt la séance à 20h05.

Cormondes, le 5 octobre 2016

La Présidente :

La Secrétaire :

N. Sedonati

H. Bähler